

#### ND2S

IND2S : Instance Nationale de Dialogue sur la Santé et Sécurité.

Encore un sigle bien barbare pour ceux qui n'auraient pas suivi ce dossier.

Il s'agit d'une instance de concertation qui permet d'examiner les dossiers au niveau national sous l'angle santé sécurité et ainsi présenter des recommandations aux différents CHSCT pour que ceux-ci se les approprient et les transforment en décisions ou pas suivant l'importance.

Cette instance se réunira au niveau national et elle est composée de membres de la Direction, de médecins du travail et des 4 Organisations Syndicales. Elle existe également à ERDF.

Voici déjà deux recommandations qui sont envoyées auprès des Unités locales pour qu'elles s'en saisissent dans les CHSCT :

- ERDF et GrDF réaffirment, conformément à leur engagement, que tout salarié doit pouvoir recourir au service d'un assistant social en cas de besoin.
- Dans le cadre de l'amélioration des conditions de travail, les 2 IND2S, re-

commandent de veiller à ce que toute incivilité, même minime, subie par un salarié dans le cadre des activités de travail en relation avec le public, en face à face avec le client, au téléphone, de la part d'un riverain ou d'un autre tiers, soit signalée et consignée dans un registre des incivilités.

Les militants FO doivent être vigilants à l'application de ces recommandations.

#### INTÉRESSEMENT À GRDF EN 2015

L'accord d'intéressement 2014 - 2016 a été signé le 21 juin 2014 par 3 Organisations Syndicales.

FO Énergie et Mines a ratifié cet accord, car il doit permettre à environ 27 % de salariés qui ne le place pas, de pouvoir bénéficier en retour et de manière sonnante et réverbérante le fruit de leur implication dans l'Entreprise.

Nous pouvons être satisfaits pour cette première année que tous les critères soient atteints à GrDF, ce qui permet d'obtenir le maximum de l'intéressement soit 2 200 €, soit une hausse de 30 % par rapport au précédent montant moyen qui était de 1 700 €. Ce montant représente l'intéressement moyen.

Il est important de préciser ou de rappeler que l'intéressement que vous allez percevoir est 50 % non hiérarchisé et 50 % hiérarchisé. Cela explique la différence entre votre intéressement et l'intéressement moyen.

Dans les semaines à venir, la Direction devrait nous présenter les nouveaux objectifs pour l'intéressement de 2015. Nous serons très attentifs aux seuils qu'elle nous proposera dans les différents critères.

#### Contact

**Bernard GEGOUT**

Délégué Syndical Central GrDF  
Tél. : 07 60 43 50 92  
Email : [bernard.gegout@grdf.fr](mailto:bernard.gegout@grdf.fr)

